

# **Institut Tunisien de Réhabilitaion des Survivants de la Torture NEBRAS**

Association régie par les disposition du Décret-Loi 2011-88 du 24 Septembre 2011  
22 Rue Hassen Ibn Nooman, Cité Les Jardins, 1002 Tunis Belvédère

## **Rapports du Commissaire Aux Comptes EXERCICE 2019**

**A&B Audit Advisory for Business**  
Société d'expertise comptable  
14 Rue Jaafer El Barmaki 1082 Mutuelleville





Tunis, le 08 décembre 2020

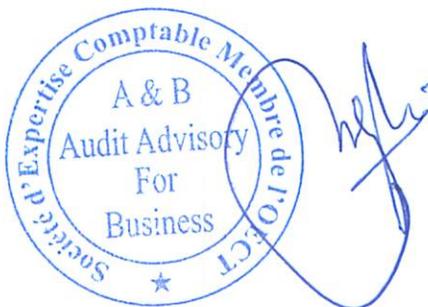
**À Monsieur le Président de l'Institut  
Tunisien de Réhabilitation des  
Survivants de la Torture NEBRAS**

**OBJET** : Rapport général de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'**Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS** au titre de l'exercice 2019, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre Rapport Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**A&B Audit Advisory for Business**  
Mehdi ABDELGHANI



# **SOMMAIRE**

<b>I. Rapport du Commissaire Aux Comptes</b>	<b>03</b>
<b>II. Etats financiers</b>	<b>07</b>
<b>III Notes aux états financiers</b>	<b>11</b>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX**  
**COMPTES**



Tunis, le 08 décembre 2020

**A Monsieur le Président de l'Institut Tunisien de  
Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Janvier 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. Ces états financiers font ressortir des actifs nets positifs de 484.835 Dinars, y compris un excédent de l'exercice bénéficiaire de 403.759 Dinars

**Fondements de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserves

**Responsabilité de direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Bureau Exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- 1- Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2019, qui sont les suivants :
  - Le registre des membres ;
  - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
  - Le registre des activités et des projets ;
  - Le registre des dons.
- 2- Conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, toutes les transactions financières de recettes ou de dépenses de l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont effectuées par virements ou chèques bancaires chaque fois que leur valeur dépasse Cinq Cent (500) Dinars.
- 3- Conformément aux dispositions de l'Article 41 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a procédé à la publication des données relatives aux aides, dons, et donations d'origine étrangère.

**A&B Audit Advisory for Business**

Mehdi ABDELGHANI



# ETATS FINANCIERS

<b>État de la situation Financière</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2019</b>			
<b>Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)</b>			
	Notes	Au 31 décembre	
<b>ACTIFS</b>		2019	2018
Liquidités et équivalents de liquidités	AC 1	503 392	206 533
Autres actifs courants		0	53 165
Immobilisations financières	AC 2	5 000	5 000
Immobilisations corporelles		55 659	84 648
Immobilisations incorporelles	AC 3	4 196	5 005
<b>Total des actifs</b>		<b>568 247</b>	<b>354 351</b>
<b>Passifs Et Actifs Nets</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	PA 1	48 725	65 761
Fournisseurs et comptes rattachés		34 687	70 990
Apports reportés	PA 2	0	113 550
<b>Total des passifs</b>		<b>83 412</b>	<b>250 301</b>
Apports affectés à des immobilisations		39 482	62 456
Excédent ou Déficit reportés	AN	41 594	55 998
Excédent ou Déficit de l'exercice		403 759	-14 404
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>484 835</b>	<b>104 050</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>568 247</b>	<b>354 351</b>

Etat des Produits et des Charges			
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
<b>Produits</b>			
Cotisations des adhérents		120	120
Autres Apports	<b>PR 1</b>	1 164 849	621 793
QP des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<b>AN</b>	32 916	8 474
Autres gains		6 140	577
<b>Total des produits</b>		<b>1 204 025</b>	<b>630 964</b>
<b>Charges</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	<b>CH 1</b>	-7 560	-12 755
Charges de personnel	<b>CH 2</b>	-209 220	-211 530
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	<b>AC 4</b>	-30 620	-18 279
Autres charges courantes	<b>CH 3</b>	-544 336	-400 488
Charges financières nettes	<b>CH 4</b>	731	-1 009
Autres pertes	<b>CH 5</b>	-9 261	-1 307
<b>Total des charges</b>		<b>-800 266</b>	<b>-645 368</b>
<b>Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>403 759</b>	<b>-14 404</b>

Etat des flux de trésorerie		
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019		
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)		
	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités courantes</b>		
Encaissement des cotisations des adhérents	120	120
Encaissement des revenus des activités et manifestations		
Encaissement des subventions de fonctionnement		
Encaissement d'autres revenus et apports	1 110 604	682 755
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-588 199	-363 620
Décaissement des sommes versées au personnel	-209 220	-211 530
Autres décaissement des activités courantes	-25 566	-1 831
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>287 739</b>	<b>105 894</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-822	-66 227
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-822</b>	<b>-66 227</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	9 942	66 228
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite aux remboursements d'emprunts		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>9 942</b>	<b>66 228</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>296 859</b>	<b>105 895</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>206 533</b>	<b>100 638</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>503 392</b>	<b>206 533</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **I. Présentation de l'Association**

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a été créé en juillet 2014 (Jort n°90 du 29 juillet 2014). Ses objectifs consistent en :

- La réhabilitation des survivants de la torture pour qu'ils jouissent de leurs droits à la santé et à la dignité ;
- La facilitation de la réinsertion des survivants de la torture ;
- L'offre de services de soins multidisciplinaires ;
- La formation et le renforcement des compétences des professionnels de la santé en matière de prise en charge des survivants de la torture ;
- La sensibilisation des survivants de la torture, des professionnels de la santé et de l'opinion publique sur l'importance de la réhabilitation ;
- Le développement des activités de recherches et l'amélioration des techniques et des protocoles de soins ;
- La contribution à la lutte contre la pratique de la torture et les mauvais traitements.

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS est régie par les dispositions du Décret-Loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le Bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Ahmed BANSAR
- Secrétaire Général : M. Sami OUANES
- Trésorier : Mme. Rym Ridha HAFFANI
- Membre : Mme. Nadia KAFFEL

Le Directeur Exécutif de l'association est Mme Nadya GHAOUI

## **II. Bases de mesures et principes comptables**

Les états financiers de L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été élaborés conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NCT 45. Ces états financiers sont composés d'un Etat de la situation Financière, d'un État des Produits et des Charges, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont les suivants :

### **II.1. Apports reportés**

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

### **II.2. Les valeurs immobilisées :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte à leur coût d'acquisition augmenté éventuellement des frais se rapportant directement à l'acquisition ou à la mise en service.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé après déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation.

Les durées probables d'utilisation des immobilisations les plus significatives sont les suivantes :

❖ Logiciels	3 ans
❖ Agencement Aménagements et installations	10 ans
❖ Équipement de bureau	5 ans
❖ Matériel informatique	3 ans

### II.3. Les Actifs nets :

Les Dotations : Ce poste comprend les apports affectés que l'organisme est tenu de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

Apports affectés à des immobilisations : Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir publique et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soient amortissables ou non amortissables.

Subventions d'investissement : Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL<sup>1</sup> et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Autres actifs nets Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

Excédents et déficits reportés : Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

Excédent ou Déficit de l'exercice : Ce poste exprime la performance de l'OSBL. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

### II.3. Unité monétaire :

Les comptes de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont arrêtés et présentés en Dinar Tunisien.

---

<sup>1</sup> Les OSBL sont des organismes constitués notamment à des fins politiques, sociales, éducatives, religieuses, humanitaires ou autres qui n'émettent généralement pas de titres de propriété transférables et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique direct à leurs membres ou donateurs.

#### **II.4. Continuité d'exploitation :**

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation. En effet, l'association poursuit normalement ses activités dans un avenir prévisible et elle n'a ni l'intention, ni l'obligation de mettre fin à ses activités ou de réduire sensiblement leur étendue.

### **III. Notes relatives à l'état de la situation financière**

#### **AC1 Liquidités et équivalents de liquidités**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Banque ATB Dignity	34 877	35 480	-602
Banque ATB SRT	19 461	143 173	-123 712
Banque ATB UNVF	16 872	27 527	-10 655
BANQUE ATB HI	431 950	0	431 950
Caisse	232	352	-121
<b>Total</b>	<b>503 392</b>	<b>206 533</b>	<b>296 859</b>

#### **AC2 Immobilisation financière**

Le solde de la rubrique n'a pas varié entre les deux exercices, il s'agit du montant de la caution sur loyer versée en 2014 et s'élève à 5.000 Dinars.

**AC3 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2019**

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENT				V.C.N AU 31/12/2019
	Au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2019	Antérieur	Dotation	Amt. Cession	Amt. Cumulés	
<b>Immobilisations Incorporelles</b>									
Site Web	2 263	-	-	2 263	2 263	-	-	2 263	-
Logiciel	8 846	1 596	-	10 442	3 841	2 405	-	6 246	4 196
<b>S/TOTAL</b>	<b>11 109</b>	<b>1 596</b>	<b>-</b>	<b>12 705</b>	<b>6 104</b>	<b>2 405</b>	<b>-</b>	<b>8 509</b>	<b>4 196</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>									
Agencements, Aménagements et installation	22 164	-	-	22 164	4 966	2 217	-	7 183	14 981
Equipements de bureau	24 874	5 730	-	30 604	14 605	5 313	-	19 918	10 686
Matériel informatique	64 082	2 615	-12 115	54 582	14 368	14 136	-	28 504	26 078
Autres immobilisations corporelles	14 333	-	-	14 333	6 866	3 553	-	10 419	3 914
<b>S/TOTAL</b>	<b>125 453</b>	<b>8 345</b>	<b>-12 115</b>	<b>121 683</b>	<b>40 805</b>	<b>25 219</b>	<b>-</b>	<b>66 024</b>	<b>55 659</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>136 562</b>	<b>9 941</b>	<b>-</b>	<b>134 388</b>	<b>46 909</b>	<b>27 624</b>	<b>-</b>	<b>74 533</b>	<b>59 855</b>

**PA1 Dettes courantes**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Charges à payer	8 521	13 801	-5 281
Cotisations CNSS à payer	13 353	12 125	1 229
Créditeurs divers	0	29 802	-29 802
Etat impôts et taxes à payer	26 851	10 033	16 818
Fournisseurs	34 687	70 990	-36 302
<b>Total</b>	<b>83 412</b>	<b>136 751</b>	<b>-53 339</b>

**PA2 Apports reportés**

Il s'agit des apports de "THE SIGRID RAUSING TRUST" relatifs au 3ème rapport d'avancement du 01 octobre 2019.

**AN Actifs nets**

<b>Elément</b>	<b>Apports affectés à des immobilisations</b>	<b>Excédent ou Déficit reportés</b>	<b>Excédent ou Déficit de l'exercice</b>	<b>Total général</b>
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>62 456</b>	<b>55 998</b>	<b>-14 404</b>	<b>104 050</b>
Apports reçus affectés à des immobilisations	-2 174			-2 174
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-20 800			-20 800
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent		-14 404	14 404	
Excédent ou Déficit de l'exercice			403 759	403 759
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>39 482</b>	<b>41 594</b>	<b>403 759</b>	<b>484 835</b>

#### **IV. Notes Relatives à l'état des produits et des charges**

##### **PR1 Autres apports**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Dons reçus de l'handicap international	632 960	0	632 960
Dons reçus de l'Institut DIGNITY	213 042	284 604	-71 562
Dons reçus de l'UNVF	121 136	120 405	731
Dons reçus de SRT	113 550	99 840	13 710
Dons reçus de l'ambassade de Suisse	0	19 997	-19 997
Dons reçus IRCT	23 314	27 499	-4 185
Dons reçus IFRC	0	114 545	-114 545
Dons reçus OI	8 960	3 840	5 120
Dons reçus ATFD	10 802	0	10 802
Dons reçus UNFPA	50 127	17 291	32 836
Dons reçus El Teatro CA	900	0	900
<b>Apports reçus affectés à des immobilisations</b>	<b>-9 942</b>	<b>-66 228</b>	<b>56 286</b>
<b>Total</b>	<b>1 164 849</b>	<b>621 793</b>	<b>-89 904</b>

##### **CH1 Achats consommés et approvisionnements**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
variation des stocks	210	0	210
Achats non stockés	5 184	10 929	-5 745
Electricité	1 719	1 523	196
Eau	447	303	144
<b>Total</b>	<b>7 560</b>	<b>12 755</b>	<b>-5 194</b>

##### **CH2 Charges du personnel**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Salaires bruts	172 198	180 841	-8 643
Charges patronales	37 022	30 689	6 333
<b>Total</b>	<b>209 220</b>	<b>211 530</b>	<b>-2 310</b>

### **CH3 Autres charges courantes**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Transport déplacement et hébergement	141 216	135 837	5 378
Honoraires	158 106	135 740	22 367
Dons et subventions	102 523	0	
Location	46 309	39 265	7 044
Frais de publication	33 365	22 157	11 209
Formation	50 272	19 824	30 448
Achats d'études	0	15 619	-15 619
Frais postaux et de de télécommunications	4 661	4 563	98
Entretien et réparation	3 959	3 040	919
Impôts et taxes	2 051	2 829	-778
Services bancaires et assimilés	1 723	1 639	85
Prime d'assurance	150	157	-7
Autres	0	19 819	-19 819
<b>Total</b>	<b>544 336</b>	<b>400 488</b>	<b>41 325</b>

### **CH4 Charges financières**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Intérêts	0	88	-88
Perte de change	0	921	-921
Gain de change	-731	0	-731
<b>Total</b>	<b>-731</b>	<b>1 009</b>	<b>-1 740</b>

### **CH5 Autres pertes**

<b>En Dinars</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Perte sur éléments d'actif cédés	9 120	0	9 120
Autres pertes ordinaires	141	1 307	-1 166
<b>Total</b>	<b>9 261</b>	<b>1 307</b>	<b>7 954</b>